

L'Institut Michel Serres a 6 ans et pense sa refondation

(<http://institutmichelserres.ens-lyon.fr>)

L'Institut Michel Serres fut fondé en 2012 sur la problématique des ressources et des biens publics. Il a été conçu comme un creuset, dans lequel se rejoignent aussi bien la recherche scientifique que les initiatives portées par les organisations de la société civile ou les citoyens eux-mêmes, pour retisser des liens positifs, à l'échelle des territoires, entre la santé des milieux naturels, la santé humaine et la santé « sociale ». L'Institut a ainsi défendu, dans le cadre du « Programme Lascaux », la « démocratie alimentaire ». En 2015, l'Institut Michel Serres a ouvert un nouveau chantier, en facilitant les rapprochements entre les sciences de la nature, le juridique et le numérique, pour faire progresser les méthodologies d'évaluation et de suivi du « capital naturel », considéré comme désignant un système intégré de ressources (y compris humaines) et de biens communs écologiques, et développer des outils pour le prendre en compte dans les protocoles de décision publics et privés. A travers les nombreuses actions conduites depuis sa création, l'Institut a développé un important réseau de soutien, en France comme à l'international, tant dans le domaine scientifique qu'auprès des institutions publiques et des collectivités. Cette légitimité et cette reconnaissance constituent des atouts pour le succès des nouvelles expérimentations, recherches et enquêtes que l'Institut souhaite désormais pouvoir se donner les moyens de conduire avec la « Fondation Michel Serres pour le Contrat naturel ». Cela coïncide avec la réédition cette année du Contrat Naturel.

La Fondation Michel Serres pour le Contrat Naturel

La Fondation est un incubateur social, politique, économique, technique, écologique et culturel. Elle est un hôtel à projets pour accompagner « en douceur » la transformation « écologique et solidaire » des territoires. Ses actions se déploient en accord avec les principes de la philosophie du *Contrat naturel* de Michel Serres. Afin de faire passer « le contrat savant (...) dans l'histoire », elle propose une réorganisation des relations entre la recherche scientifique, la formation et la société reposant sur des pratiques engagées et situées de collaboration, de co-construction et de dialogue. Pour faire passer « le contrat social (...) dans le monde » elle se donne pour mission d'inspirer, de reconnaître, d'accompagner et de relier, en les conjuguant en une pluralité de chemins transformateurs, le foisonnement des expérimentations sociales et écologiques qui trouvent place sur tous les continents. Elle nouera ainsi dans un « nouveau » contrat naturel les pouvoirs que donnent le numérique, le politique et le juridique des peuples d'aujourd'hui avec les savoirs de ceux d'hier.

Cette Fondation d'intérêt général aura pour tâche :

- de soutenir et équiper les initiatives locales et citoyennes en mettant la puissance utopique de l'imagination et la diversité des sources de connaissance au cœur des enjeux de savoirs - pouvoirs par des relations renouvelées entre les sciences, les humanités, les arts, la politique et la vie quotidienne ;
- de développer une approche inclusive et indissociée (systémique) de la santé commune, en retissant les relations entre la santé des êtres humains, des sociétés et des écosystèmes pour fonder la paix sociale sur l'inséparabilité du bien-vivre des gens et du soin des ressources dont ils dépendent ;
- de soutenir l'émergence d'une gouvernance démocratique, solidaire et éthique à l'échelle des territoires de vie, en définissant notamment des conditions juridiques et politiques pour une

meilleure prise en compte de la santé commune grâce au partage des données et aux outils d'intermédiation algorithmique.

Le Contrat Naturel est un grand récit et un projet politique

Le « Contrat naturel » de Michel Serres élabore le **grand récit** d'un nouveau *projet politique* pour imaginer la civilisation à venir. Il apporte une vision et une cohérence, permettant ainsi de concilier les nécessités de l'adaptation aux changements environnementaux globaux avec les exigences de la justice, en refondant une sagesse de la vie publique. En passant de l'idée d'équilibre de la nature à l'idée d'équilibre avec la nature, le Contrat naturel ouvre une voie pour faire société en apprenant à utiliser les ressources du vivant plutôt que les exploiter, à les mettre au service des besoins collectifs plutôt que des désirs individuels, à les renouveler plutôt que de les dégrader. Il articule et met ainsi en synergie les pouvoirs que donnent les sciences, les techniques et les savoirs traditionnels conjugués.

La *Fondation Michel Serres pour un Contrat Naturel* oeuvre dans cet esprit pour soutenir, justifier et diffuser un cadre commun alliant des principes simples et largement accessibles à tout un chacun. La métaphore de la santé commune, celle des personnes, des sociétés et des écosystèmes, permet de définir collectivement des priorités sociales et écologiques afin d'agir à différentes échelles et fédérer les ressources disponibles à la mise en œuvre de processus territorialisés de transition écologiques et solidaires. Il laisse ainsi émerger une sagesse engagée de la vie publique et de la citoyenneté, attentive aux communs et au bien-être humain, permettant de contrebalancer la gestion par les nombres et la gouvernance par la loi.

Des principes simples pour définir l'intérêt collectif, indissociablement liés à la recherche de la santé commune

Ces principes émanent d'un désir de responsabilité partagée, de confiance, donc d'une conscience collective renforcée et soucieuse de cohésion sociale, d'égalité matérielle et de sobriété écologique.

Principes: cadre politique assumé	Santé commune: métaphore et acceptation culturelle
P1 – gestion responsable des ressources	S1 – personnelle : socle de protection sociale universel
P2 – droits humains, bien-être / vivre	S2 – sociétale : santé publique effective
P3 – devoirs humains, responsabilité écologique	S3 – écosystémique : maintien de la capacité de support de la vie

Les principes trouvent dans l'analogie de la « santé commune » une symbolique qui fait ressortir les interdépendances fortes entre une démarche juridique capable de libérer les énergies et les initiatives locales au regard d'objectifs citoyens indissociablement sociaux et environnementaux. Cette articulation repose également sur des instruments de diagnostic socio-écologique et des capacités de (trans-)formation continue.

La démarche Contrat naturel part ainsi de l'idée que, quel que soit le pays, le capital naturel est par essence collectif et engage contractuellement de multiples valeurs partagées des territoires qui sont tout à la fois le support de propriétés / activités ? économiques, des bassins de vie, des paysages et des environnements communs, de ressources naturelles nécessaires à la vie sociale.

Il s'agit donc d'imaginer un droit précurseur des évolutions sociétales en rendant les principes énoncés (v. Tableau) acceptables et opérationnels. Cela passe par la mise du marché à sa juste place et par la subordination de la « loi » d'ajustement de l'offre et de la demande à un impératif supérieur d'adéquation des ressources (spécialement naturelles) et des besoins (spécialement fondamentaux).

Il faut ainsi aller jusqu'à repenser juridiquement le développement et redonner sens aux communs à l'aide de nouvelles formes de solidarité dans la gestion et l'accès équitable aux ressources.

La gestion des communs part du principe qu'il faut considérer la nature comme facteur de production avec nécessité d'amortir sa consommation à l'aide d'une analyse macro-financière approfondie, l'intégration de facteurs de risques liés aux enjeux énergie-climat-ressources naturelles et l'évaluation systématique des dettes socio-écologiques. C'est à ces égards que la révolution numérique prend sens parce qu'elle rend possible de basculer en temps réel à toutes échelles et dans tous les domaines d'un mode d'organisation centralisé vertical à une organisation décentralisée horizontale. Le développement de plates-formes d'intermédiation territorialisées peut permettre de créer, par le partage éducatif et opérationnel des données, un « écosystème numérique – service public » orienté vers la recherche de la santé commune.

La science a pleinement sa place dans la création d'un tel écosystème. Elle a acquis des fonctions dans l'identification des enjeux sociétaux et une capacité d'éclairer les débats avec une vision sur le long terme. Elle est un support tant des négociations politiques que des arbitrages juridiques. Elle a les outils pour former les décideurs publics aux défis globaux, aux modes d'intervention et pour fonder une nouvelle culture de l'action et de l'offre publics dans une société en réseau.

Sur ces bases, la démarche-méthode de la Fondation se construit sur trois piliers : élaboration de protocoles adaptés aux projets soutenus, élaboration du cadre juridique correspondant et développement d'instruments et applications supports.

Le « Contrat Naturel pour la santé commune » propose une charte pour rassembler les initiatives alternatives de transitions sociétales et solidaires

Considérant que la période 2020-2025 constitue une période charnière pour déterminer la gamme des options possibles pour les transitions sociétales, la valeur des idées se mesurant à leur conséquences dans la vie quotidienne des sociétés, nous nous donnons les premiers objectifs suivants :

1. Elaborer une Charte du Contrat naturel fondée sur les principes indissociables de gestion responsable des ressources et de respect permanent et systématique des droits et devoirs humains. Ces principes appellent l'impératif de santé commune, celle des personnes, des sociétés et des écosystèmes, permettant de rassembler et mettre en synergie des initiatives émergentes en leur donnant du sens, une direction, une inspiration fédératrice.
2. Mettre en place, localement, avec les acteurs des territoires, de nouvelles infrastructures de recherche en situation et en réseau, ouvertes sur les diversités sociales et culturelles, et permettant d'allier, dans la considération du long terme et dans une rigoureuse interdisciplinarité, un ensemble non hiérarchisé de sources comprenant les sciences « naturelles et sociales » de la complexité, les

humanités, la philosophie, l'anthropologie, les arts, le droit, les études politiques et les savoirs sociaux, pour accompagner des processus de transformation socio-écologiques souhaitables / désirables et durables.

Cette démarche appelle un « style de recherche » opérant comme un art de se laisser affecter par le point de vue de ce que l'on étudie, un renouvellement de l'enquête territoriale et une pratique expérimentale qui met en avant la dimension relationnelle de la connaissance qui devient un « acte commun », fruit d'une interprétation réciproque, d'une relation entre sujets (et non plus à un objet) : une rencontre.

3. Créer un observatoire pour promouvoir une approche inclusive et indissociée de la santé commune des gens et de leurs milieux, et pour valoriser la diversité et la liberté d'expérimenter dans les démarches de transition écologique et solidaire. Est visé en particulier le métissage des expériences en matière d'agriculture et d'alimentation.

L'ambition de ce nouveau lieu d'intelligence collective est de favoriser des démarches partenariales en favorisant des collaborations entre les acteurs de la recherche et de la formation, des associations, des élus et des entreprises à travers la co-construction et l'expérimentation dans des environnements réels d'innovations issues des pratiques des territoires et répondants à leurs besoins.

4. Imaginer un droit à la mesure de la révolution numérique et des dérèglements globaux de la biosphère et du climat, pour préserver les besoins vitaux des populations et les capacités de régénération des écosystèmes. Déployer la force du droit dans des actions de conseil et d'accompagnement des territoires sur divers projets dans une logique de "coopération" et de "contrat" afin d'équilibrer les asymétries de pouvoir dans les jeux d'acteurs dominants, assortie d'indicateurs de respect des valeurs et des critères socialement mis en commun.

5. Développer de nouveaux « curriculum » pour l'éducation et la formation à tous les niveaux, ouverts à la diversité des sources de connaissance, fondés sur une relation pacifiée avec la nature, et innovants dans l'accompagnement des démarches territoriales de transition ou d'adaptation à diverses échelles.

Développer par la formation l'émancipation citoyenne et la capacité de chacun à identifier les priorités et les moyens nécessaires pour s'approprier les décisions collectives.

Références et liens

M. Serres, Contrat naturel, Flammarion, 1990

M. Serres, Temps des crises, Le Pommier, 2009

L'appel de Michel Serres pour l'exception agricole 2017

sur <http://institutmichelserres.ens-lyon.fr/spip.php?article512> et <https://vimeo.com/205260405>

L'injonction rédigée par Michel Serres permettant l'adhésion des personnes à la démarche de la Fondation (Temps des crises, 2009).

« Pour ce qui dépend de moi, je m'engage : à ne point faire servir mes agissements, mes connaissances, mes inventions et les applications que je pourrais tirer de celles-ci à la violence, à la destruction ou à la mort, à la croissance de la misère ou de l'ignorance, à l'asservissement ou à l'inégalité, mais de les dévouer, au contraire, à l'égalité entre les hommes, à leur survie, à leur élévation et leur liberté ».

Acunzo D, Escher G, Ottersen OP et al. Framing planetary health: Arguing for research centred science. *Lancet Planetary Health* 2018; 2: e101-e102-

Mesurer les impacts des pratiques humaines sur les écosystèmes à l'aide de bilans écologiques basés sur des informations géographiques

Pour établir une comptabilité de la valeur écologique mesurée en termes physiques par combinaison de mesures quantitatives et qualitatives (notes de santé, résilience...) de quatre composants : utilisation des sols, biomasse et carbone, eau et infrastructure verte/biodiversité.

Pour calculer la valeur écologique des différents écosystèmes (leur capacité résultant de l'état de leurs structures et de leur fonctionnement), on mesure leur dégradation afin de conduire les acteurs économiques (des gouvernements aux entreprises) à payer le coût complet de leur usage de la nature, ce qui implique l'amortissement de l'usage des écosystèmes lorsqu'il y a dégradation. C'est aujourd'hui un coût non payé (une externalité), non enregistré dans le prix des produits incorporant des services écosystémiques.

L'approche par l'évaluation de l'état des ressources d'un territoire permet de déterminer comment atteindre la soutenabilité socio-écologique et d'imaginer le cadre politique, légal et institutionnel / constitutionnel nécessaire à la gouvernance des ressources en tant que communs (*common property resources*). La recherche correspondante est amenée à étudier la qualité de la gestion et de l'accès équitable aux ressources par une évaluation (monitoring) intégrale de ces ressources dans une diversité de contextes économiques, politiques et institutionnels (Gylfason, 2018). La modélisation et des simulations sont effectuées afin d'estimer l'internalisation des externalités, à l'origine de dumping social et écologique.

(Gylfason T, 2018, Political economy, Mr Churchill, and natural resources. *Mineral Economics* 31 : 23-34).